



**Projet de Renforcement de l'implication des Petites et Moyennes
Entreprises/Industriels dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à
travers une amélioration de leur représentativité au sein de
l'Interprofession de la filière bois du Cameroun**

Rapport de l'atelier de lancement



Préparé par :

Bonaventure NTEUKAM, Cedrick NKOUEGNA, Blandine OUOGUIA (GFBC)

&

Patrice KAMKUIMO-PIAM (Facilitateur)

Septembre 2018

*Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité du GFBC et ne peut en aucun cas être considéré
comme reflétant l'avis officiel de la FAO, de l'UE, de l'ASDI ou de l'UKaid*

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	2
SYNTHÈSE DES TERMES DE RÉFÉRENCE	3
DÉROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER	4
II.1. Session protocolaire	4
II.2. Session d'exposés introductifs	8
II.2.1. Présentation de l'état d'avancement de l'APV-FLEGT au Cameroun et perspectives d'implication des PME/PMI	8
II.2.2. Dynamisation de l'Interprofession de la filière bois au Cameroun : Enjeux, défis et perspectives dans le contexte de mise en œuvre de l'APV/FLEGT	8
II.2.3. Attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal au Cameroun	9
II.2.4. Première phase d'échanges et discussions.....	10
II.3. Session de présentation du projet	12
II.3.1. Présentation du projet d'appui à la participation des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et l'amélioration de leur représentativité au sein de l'Interprofession de la filière bois au Cameroun.....	12
II.3.2. Deuxième phase d'échanges et de discussions	13
CONCLUSION	14
ANNEXES	15
Annexe 1. Agenda de l'atelier	15
Annexe 2. Fiche de présence des participants.....	14
Annexe 3. Discours du Représentant du Conseil Exécutif du GFBC.....	23
Annexe 4. Discours de la Représentation de la FAO	28
Annexe 5. Discours solennel d'ouverture du Représentant du Ministre en charge des Forêts	33
Annexe 6. Contenu de la présentation sur l'état d'avancement de l'APV-FLEGT au Cameroun et perspectives d'implication des PME	39
Annexe 7. Contenu de la présentation sur la dynamisation de l'interprofession de la filière bois et perspectives dans le contexte de mise en œuvre de l'APV-FLEGT	45
Annexe 8. Contenu de la présentation attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal au Cameroun	50
Annexe 9. Contenu de la présentation du projet de renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'Interprofession.....	52
Annexe 10. Communiqué final de l'atelier	55

LISTE DES ACRONYMES

AG :	Assemblée Générale
APV :	Accord de Partenariat Volontaire
DUE :	Délégation de l'Union européenne
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FLEGT :	Forest Law Enforcement Governance and Trade (acronyme anglais d'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux)
GFBC :	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
IFFB :	Interprofession de la Filière Forêt-Bois du Cameroun
MIB :	Marché Intérieur du Bois
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune
PEBO :	Permis d'Exploitation de Bois d'œuvre
PME/PMI :	Petite et Moyenne Entreprise/Industrie
SIGIF II :	Système Informatique de Gestion de l'Information Forestière deuxième génération
SVL :	Système de Vérification de la Légalité
UE :	Union européenne
UFA :	Unité Forestière d'Aménagement

SYNTHÈSE DES TERMES DE RÉFÉRENCE

Le texte de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre l'Union européenne (UE) et la République du Cameroun sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés (FLEGT) requiert la vérification/assurance de la légalité de tous bois et produits dérivés en destination du marché de l'UE comme en dehors, vendus sur le marché domestique national ainsi que ceux importés (cf. article 9 de l'Accord et l'Annexe III-A). Concernant la formalisation Marché Intérieur du Bois (MIB), l'Accord a également prévu des mesures d'organisation et de suivi dudit MIB (cf. calendrier de mise en œuvre en annexe IX de l'Accord) ; en outre, la formalisation du MIB est une des activités prioritaires du document de stratégie 2020 du sous-secteur forêt et faune publié par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Ainsi, il est impérieux d'assurer le renforcement de la participation effective des acteurs majeurs du marché domestique – notamment les Petites et Moyennes Entreprises/Industries (PME/PMI) forestières et opérateurs artisanaux – dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun et leur arrimage aux exigences de la légalité forestière.

L'un des freins fondamentaux à la légalité pour les PME et opérateurs artisanaux forestiers est leur faible accès aux sources d'approvisionnement formel de bois du fait entre autres de leur insuffisante structuration et faibles capacités organisationnelles et techniques handicapant de fait les possibilités de partenariat formel avec les détenteurs légaux de la ressource (concessionnaires, transformateurs industriels...). Ainsi, dans une perspective d'appui de ces acteurs vers les dynamiques de légalité, le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) constitué à majorité d'industriels exportateurs, a élaboré le projet de « **Renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun** ». Ce projet d'une durée de 12 mois, bénéficie de l'appui technique et financier de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre du programme FAO-UE FLEGT. Le présent atelier de démarrage dudit projet organisé à l'hôtel AZUR de Yaoundé a pour objectif global de favoriser l'appropriation de l'action par les parties prenantes clés du secteur forestier. Spécifiquement, il s'agit d'une part d'assurer une parfaite connaissance par les parties prenantes clés¹ des objectifs, méthodologie d'intervention, activités et résultats attendus du projet, et d'autre part, de capitaliser les contributions desdites parties prenantes clés sur la stratégie de mise en œuvre du projet.

La méthodologie de conduite des travaux de l'atelier devrait être fortement participative, et sous la facilitation d'un consultant. Les travaux techniques à la suite de la phase protocolaire s'articuleraient autour de deux sessions dont la première couvrant des présentations introductives sur l'état de la gouvernance forestière et les perspectives de dynamisation de l'Interprofession ainsi que les attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal, et la seconde assurant la présentation du projet et les discussions plénières sur sa stratégie de mise en œuvre.

¹ Il s'agit notamment de : PME/PMI forestières et artisans de bois, membres de l'Interprofession, Gouvernement, Société Civile, institutions de recherche, partenaires au développement, médias nationaux.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER

À la suite de l'accueil, de l'enregistrement et de l'installation des participants, le facilitateur (M. Patrice KAMKUIMO) a procédé à l'introduction de l'atelier dont les travaux se sont déroulés en trois phases notamment celle protocolaire suivie respectivement de la session d'exposés introductifs et enfin de la session de présentation du projet.

II.1. Session protocolaire

Faisant suite à l'installation des officiels au Panel, le facilitateur après avoir assuré le rappel des objectifs de l'atelier et animé la présentation des participants, a ouvert la cérémonie protocolaire d'ouverture des travaux qui a consisté aux discours respectifs des officiels et enfin aux interviews médiatiques.



Photo 1. Installation des officiels au Panel (de gauche à droite : représentants de la FAO, du MINFOF, et du Conseil Exécutif du GFBC)

Ainsi, après son propos introductif de bienvenue, le facilitateur a rappelé les objectifs de l'atelier avant de donner la parole à la soixantaine de participants qui se sont présentés à tour de rôle en spécifiant leur nom et entreprise/organisation d'obédience (voir fiche de présence en annexe 2). À la suite de la présentation des participants, les discours respectifs des représentants du Conseil Exécutif du GFBC et de la FAO ont précédé le discours solennel d'ouverture du représentant du Ministre en charge des forêts et de la faune.

Monsieur NGUEYEP Faustin (représentant du Conseil Exécutif du GFBC), a saisi l'opportunité pour remercier tous les Ministères présents, la Délégation de l'Union européenne (DUE) et la représentation de la FAO au Cameroun pour leur soutien dans le cadre de ce projet. Il a par ailleurs souligné que dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT entre l'UE et la République du

Cameroun, le gouvernement camerounais a résolument pris l'engagement d'assurer la légalité des bois et produits dérivés destinés aux marchés national et international. Cependant, il perdure une dissymétrie conjoncturelle de niveau de légalité et participation aux initiatives de gouvernance entre les grands industriels et les PME et artisans qui quant à eux font face à plus de difficultés d'arrimage du fait de leur insuffisante structuration et capacités techniques et organisationnelles nécessaires dans l'assurance d'un cadre de collaboration efficace dans l'approvisionnement en bois auprès des industriels exploitants et/ou transformateurs. Le présent projet porté par le GFBC qui se veut renforcer la participation des PME et artisans dans le commerce légal du bois représente donc une contribution véritable du secteur privé camerounais dans l'assurance de l'intégrité et de l'efficacité du fonctionnement de l'APV-FLEGT l'Accord. Pour clore son propos, il a invité tous les participants à intervenir dans le cadre du démarrage de ce projet, afin de permettre au GFBC de recueillir les meilleures propositions pour l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de ce projet (Cf. annexe 4 Discours intégral du Représentant du Conseil Exécutif du GFBC).



Photo 2. Discours de M. NGUEYEP Faustin, Représentant du Conseil Exécutif du GFBC

Le discours de la Représentation de la FAO au Cameroun a été prononcé par Monsieur Armand ASSENG ZE (chargé des opérations des projets et point focal GEF fond vert pour le climat). Il a d'entrée de jeu au nom du Représentant Résident de la FAO, M. Athman MRAVILI, remercié le gouvernement camerounais représenté à cet atelier par plusieurs départements ministériels ainsi que la DUE pour leur implication dans l'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun. Il a ensuite rappelé l'importance du programme FAO-UE FLEGT qui a déjà fourni un appui technique et financier à plus de 200 projets dans près de 40 pays, et qui en est à sa troisième phase jusqu'en 2020 avec des engagements de contribution de l'UE, Royaume-Uni (DFID), la Suède (SIDA) et la FAO. Aussi, il a réprécisé que le projet « Renforcement de l'implication des petites et moyennes entreprises/industriels dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun » s'inscrit en droite ligne dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun. En guise de clôture de son discours, M. ASSENG ZE a donc exhorté les autres intervenants du secteur à

collaborer et travailler en synergie avec le GFBC pour densifier davantage les impacts sur le terrain (Voir en annexe 3 le Discours intégral de la Représentation de la FAO).



Photo 3. Discours de M. Armand ASSENG ZE, Représentant du Représentant Résident de la FAO au Cameroun

L'ouverture solennelle de l'atelier a été assurée par l'Inspecteur N° 2 du MINFOF, en l'occurrence M. NGUEKENG Claude, agissant en qualité de Représentant du Ministre empêché. Dans son discours solennel d'ouverture des travaux de l'atelier, M. NGUEKENG a tout d'abord exprimé au nom du Ministre des forêts et de la faune, Son Excellence Jule Doret NDONGO, la gratitude du gouvernement aux participants pour leur présence massive à l'atelier témoignant de l'intérêt porté à l'implication des PME/PMI dans la gestion durable des forêts. Il a par la suite présenté des remerciements à l'UE, la FAO et autres partenaires financiers du programme FAO-UE FLEGT pour leur soutien constant aux initiatives de promotion de la légalité et de la durabilité dans la gestion des forêts au Cameroun. Il est par la suite revenu sur l'APV-FLEGT liant l'UE à la République du Cameroun en précisant que tous les opérateurs de la filière bois y compris les plus petits opérant majoritairement dans le marché domestique doivent impérativement se conformer aux exigences de légalité, d'où la nécessité d'une réelle organisation de la filière bois et l'appui des petits opérateurs dans la mise à niveau et participation à cette gouvernance forestière. Il a également réitéré la satisfaction de l'administration forestière face cette prise de conscience des acteurs de la filière à vouloir redynamiser leur Interprofession qui a sombré dans près de trois de léthargie après sa création. Aussi, il a insisté dans son propos sur la nécessité de construction au sein de la filière de la culture de représentation efficace avec systématisation des mécanismes de restitution et de redevabilité des représentants/organes désignés ou élus à leurs mandants (membres). Enfin, après avoir rappelé son assurance quant à la qualité des participants présageant de la pertinence des résultats des travaux l'atelier, le représentant du Ministre a déclaré officiellement ouverts l'atelier (Cf. annexe 5 Discours intégral du représentant du Ministre des Forêts et de la Faune).



Photo 4. Discours solennel d'ouverture de M. NGUEKENG Claude, Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune

Après l'ouverture solennelle des travaux de l'atelier, ce fut la phase des interviews médiatiques des officiels et/ou quelques-uns des acteurs clés présents à cet atelier.



Photo 5. a. Interview du Représentant du Ministre des forêts et de la faune



Photo 5. b. Interview du Représentant du Conseil Exécutif du GFBC



Photo 5. c. Interview du Vice-Président de l'interprofession



Photo 5. d. Interview de la Trésorière de l'Interprofession

II.2. Session d'exposés introductifs

II.2.1. Présentation de l'état d'avancement de l'APV-FLEGT au Cameroun et perspectives d'implication des PME/PMI

L'exposé sur l'état d'avancement de l'APV-FLEGT au Cameroun et perspectives d'implication des PME/PMI a été fait par Monsieur Charles GALAGOU, représentant du point focal APV-FLEGT du MINFOF. Sa présentation a permis aux participants d'être davantage au fait du processus APV-FLEGT au Cameroun, ses relations avec le bois domestique et les défis de formalisation du MIB. Il est donc entre autres ressorti de cet exposé que l'objet et le champ d'application de l'APV qui vise à fournir un cadre juridique permettant de s'assurer que toutes les importations au sein de la communauté européenne à partir du Cameroun, des bois et produits dérivés ont été légalement produits ou acquis (cf. article 2 de l'Accord) ; l'APV-FLEGT s'applique à l'ensemble des bois et produits dérivés soumis au régime d'autorisation FLEGT et énuméré à l'Annexe I-A (cf. article 3 de l'Accord). Par ailleurs, il a été noté que conformément au calendrier de mise en œuvre de l'APV certaines activités ont/sont réalisées mais les autorisations FLEGT ne peuvent pas encore être délivrées car le Système de Vérification de la Légalité (SVL) n'est pas entièrement opérationnel, et ce à cause du retard dans le développement Système Informatique de Gestion de l'Information Forestière deuxième génération (SIGIF II) devant entre autres assurer la traçabilité des bois et produits dérivés.

Concernant, la formalisation de MIB, il a été tout d'abord précisé qu'elle passe par la formalisation d'une part des acteurs (légalité de l'entité) et d'autre part de la source d'approvisionnement et de l'activité desdits acteurs. Les défis à relever sont nombreux dont l'accès des PME et artisans au bois légal, la conclusion des partenariats d'approvisionnement en bois entre les détenteurs légaux et les opérateurs artisanaux, le contrôle de l'activité, la création et aménagement des marchés, etc. L'exposant a cependant conclu en précisant que l'engagement du Cameroun dans le processus FLEGT a donné une autre dimension au MIB, car l'Administration en charge des forêts doit assurer la légalité et la traçabilité de tous les bois en circulation dans le territoire national. Le MIB se présente donc comme un outil incontournable de promotion de la légalité des produits et des métiers du bois, en même temps qu'il devra favoriser la transparence, la saine concurrence et la gestion plus raisonnée des ressources forestières.

II.2.2. Dynamisation de l'Interprofession de la filière bois au Cameroun : Enjeux, défis et perspectives dans le contexte de mise en œuvre de l'APV/FLEGT

La présentation sur la dynamisation de l'Interprofession de la Filière Forêt-Bois du Cameroun (IFFB) a été faite par M. Cédric NOIRAUD du cabinet JMN Consulting qui a respectivement abordé les enjeux, défis et perspectives de cette dynamisation dans le contexte de mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun.

De prime abord, il ressort de la présentation que les principaux défis de l'interprofession sont les suivantes : permettre à l'ensemble des professionnels de la forêt et du bois de disposer d'un

organe interprofessionnel en mesure de représenter la filière auprès de l'Etat et des marchés nationaux, sous régionaux et internationaux ; contribuer à la régulation de l'économie forestière et du bois dans l'intérêt de ses membres ; faire face aux évolutions du marché bois ; d'organiser le MIB dans le respect des dispositions légales ; faciliter l'innovation et le développement technologique ; de contribuer à améliorer l'image du bois camerounais sur les marchés. L'exposant a par la suite insisté sur le fait que l'Interprofession ne saurait être ni un syndicat, ni une instance politique, ni une entreprise de production ou de commerce, ni un démembrement de l'État, mais plutôt un interlocuteur privilégié et organe interprofessionnel assurant la défense des intérêts harmonisés de la filière. Au travers de l'exposé, l'on également pu s'enquérir des principaux enjeux de l'Interprofession que sont la légalisation des flux de bois en destination du marché domestique, l'accroissement de la proportion et nombre d'emplois légaux dans la filière bois, l'amélioration du rendement bois des forêts en exploitation, la facilitation de l'accès à la ressource bois, la gestion forestière durable la promotion des innovations technologiques. Par la suite, l'exposant a présenté une vue synoptique de la filière, l'évolution des flux internationaux de sciages, la caractérisation de l'informel et le niveau d'emplois et de fiscalité (plus de 8.6 milliards/an) générés.

Avant d'embrayer sur les problèmes actuels de l'Interprofession et perspectives de solutions, l'exposant a fait un bref rappel de la composition, des principes d'organisation et de la situation du mandat de l'Exécutif de l'IFFB. Ainsi, l'on a pu noter les éléments suivants : l'IFFB est structurée en quatre collèges² représentant les principales familles de métiers de la filière avec comme principes d'organisation la représentativité, la parité et l'unanimité ; l'IFFB créé par l'Assemblée Générale (AG) constitutive de février 2015 (dont 28 délégués représentant les 10 régions dont 7 par collège) dispose d'un Bureau Exécutif de 4 membres issus des 4 collèges avec un mandat de 2 ans renouvelables une fois, et le principe de rotation à la tête de la présidence est consacré. La situation actuelle quant à elle de l'Interprofession est caractérisée par son non-fonctionnement, l'expiration du mandat du Bureau Exécutif, l'absence de convocation d'AG depuis celle constitutive de février 2015. Des actions correctrices nécessitent donc d'être menées à très court terme et/ou à court terme pour dynamiser et viabiliser l'Interprofession. Il s'agit donc respectivement de : relancer le processus de construction de l'Interprofession avec toutes les familles de métiers ; actualiser la cartographie nationale des acteurs de la filière et leurs activités dans les familles de métiers concernées ; se doter des organes dirigeants en mesure de porter le projet de l'interprofession au travers de la tenue de l'AG électorale et d'adoption/révision des textes de fonctionnements (Statuts et Règlement Intérieur) ; finaliser la procédure de formalisation officielle de l'Interprofession ; développer le plan d'actions de l'Interprofession ; mobiliser les ressources financières internes et externes ; exécuter les activités d'appui à la légalité et de plaidoyer.

II.2.3. Attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal au Cameroun

L'exposé sur les attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal a été présenté conjointement par M. Pamphile NTANGA de la FECAPROBOIS³ et Mme Léontine MOUSSY

² Collège des Industriels, Collège des PME/PMI, Collège des Vendeurs de Bois, Collège des Menuisiers-Ebénistes-Charpentiers.

³ La FECAPROBOIS est la Fédération Camerounaise des Associations et des Professionnels de la seconde transformation de Bois.

(Présidente d'ADESCAM⁴ et Trésorière de l'IFFB). Au cours de leur présentation, il a tout d'abord été présenté brièvement l'état des lieux avant d'amorcer les principales contraintes d'approvisionnement en bois légal. Lesdites contraintes s'articulent principalement autour de la complexité des procédures, la fiscalité élevée pour les industriels désireux d'approvisionner le marché local, l'insuffisance de structuration et de coordination des acteurs, la faible circulation de l'information, l'étroitesse du réseau de distribution. Eu égard à ces contraintes, les attentes formulées ont porté notamment sur l'opérationnalisation de la mise à disposition des bois issus des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et autres titres, le développement de nouveaux métiers, la création des zones franches économiques, la délivrance des Permis d'Exploitation de Bois d'œuvre (PEBO) aux PME et opérateurs artisanaux, la simplification de l'obtention des agréments pour les transformateurs artisanaux, l'appui technique et opérationnel, la promotion du bois légal dans les ouvrages de la commande publique, l'adaptation de la réglementation et de la fiscalité pour favoriser un accès compétitif à la ressource légale et la facilitation de l'accès aux financements des PME du secteur forestier. Les exposants ont clos leur présentation en incitant les Industriels à davantage développer des partenariats avec les PME, créer des chaînes de valeur autour des métiers du bois et encourager la sous-traitance dans le secteur.

II.2.4. Première phase d'échanges et discussions

Faisant suite aux trois exposés introductifs présentés et portant notamment sur l'état d'avancement de l'APV-FLEGT au Cameroun et perspectives d'implication des PME/PMI, sur la dynamisation de l'IFFB dans un contexte de mise en œuvre de l'APV et enfin sur les attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal au Cameroun, le facilitateur a ouvert la phase d'échanges et de discussions. Le contenu détaillé des échanges est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Contenu des échanges et discussions à la suite de la session d'exposés introductifs

Questions/contributions/commentaires	Réponses
WANDJA Zacharie (ANJEFNTB) du collège des PME/PMI de l'Interprofession : 1- L'IFFB se trouve plombé de nos jours car le jeu électoral a été faussé dès le départ ce qui a contribué à avoir des acteurs mal choisis à la tête de l'interprofession.	Facilitateur Les questions liées à l'appréciation de la légitimité et de l'efficacité de l'exercice par les représentants élus de leur mandat sont du ressort de l'AG de l'Interprofession. Les membres et l'Exécutif de l'IFFB devraient donc en assurer sa tenue imminente.
NDOUGA André Jules (STIEPFS) : 2- L'APV-FLEGT vise-t-il à fournir un cadre juridique en matière d'exploitation, de transformation et de commercialisation des bois ? 3- Qu'est ce qui empêche la délivrance des autorisations FLEGT au Cameroun 7 ans après la date d'entrée en vigueur de l'accord ? Les problèmes que rencontrent l'Interprofession sont liés à la non maîtrise de la chaîne de valeur de la filière bois. Par ailleurs, ce dernier salue le fait que dans le cadre de ce projet, le GFBC a	NGALAGOU Charles (Représentant du point focal APV-FLEGT du MINFOF) L'APV vise à renforcer le cadre juridique car il entre dans le corpus juridique applicable à tous les opérateurs du secteur forestier camerounais. Martin MBONGO (MINFOF – Centre) Au cours de l'année 2017, près de 15 certificats de légalité pour les UTB ont été délivrés par le MINFOF. Les premières autorisations FLEGT

⁴ ADESCAM est l'Association pour le Développement des Entreprises de Sous-traitance du Cameroun

mis un accent particulier sur la formation et le renforcement des capacités structurelles et organisationnelles des PME/PMI.	pourront être délivrées après le processus en cours de révision des grilles de légalité.
<u>MEBENGA Bienvenu (ANTAV) du collège des Vendeurs de Bois et commissaire aux comptes de l'Interprofession.</u> 4- Pourquoi les artisans semblent avoir été négligés ? Est-ce que les artisans vendeurs de bois seront pris en compte dans le cadre de ce projet ? 5- À quel niveau se trouve les agréments simplifiés qui devaient permettre aux transformateurs artisanaux d'avoir la ressource légale à moindre coût ?	<u>OUOGUIA Blandine L'Or (Chef de Projet GFBC)</u> Les cibles principales dans le cadre de ce projet sont les PME/PMI et également les opérateurs artisanaux de la filière. <u>SOL Nadège (Point Focal MIB /MINFOF)</u> Un travail dans ce sens a été fait avec plusieurs acteurs de la filière bois qui a débouché à plusieurs propositions notamment des agréments simplifiés à délivrer aux artisans par le Ministre des forêts et de la faune pour une durée de 03 ans. La proposition faite a été envoyée au Premier Ministère et depuis il n'y a pas encore eu de retour. Les organisations internationales telles que la FAO et l'UE ainsi que l'Interprofession même et les organisations de la société civile peuvent constituer un lobbying pour débloquer cette situation.
<u>M. SOUWORE (Conseiller Technique N°2, MINPMEESA)</u> 6- Comment les utilisateurs s'approvisionnent-ils en matériau bois et que fait-on de la parafiscalité dans le marché domestique ?	<u>OUOGUIA Blandine L'Or (Chef de Projet GFBC)</u> L'approvisionnement est fortement informel pour l'instant et c'est l'un des objectifs du projet de contribuer à l'engagement des acteurs vers la légalité. La parafiscalité se perpétue du fait de l'informel, l'appui à la formalisation de la filière MIB aiderait à enrayer ce fléau.
<u>BALLOGOG Bell Florent (Vice-Président de l'Interprofession)</u> La situation actuelle est le résultat de la volonté manifeste de ne pas avancer l'IFFB du fait de la confiscation du pouvoir et des attributs par la personnalité prépondérante du Bureau Exécutif. L'Interprofession, plus de trois ans après sa création est restée inactive et son bilan se résume à quatre pages que j'ai pris la peine de rédiger. Il est important de percer l'abcès même au cours d'un atelier tel la présente où les délégués sont presque tous représentés.	<u>Facilitateur</u> Le bilan de l'IFFB ne peut se faire que dans le cadre d'une AG convoquée en due forme.
<u>EBIA NDONGO (Directeur Exécutif de BUREDIP)</u> 7- Dans le cadre de l'Interprofession, qui est habilité à convoquer l'AG ?	<u>BALOGOG (Vice-Président de l'Interprofession)</u> Le Président ou l'un des trois vices présidents dans l'ordre de préséance.



a



b



Photos 6. Session d'échanges et de discussions à la suite des exposés introductifs : a. Intervention du Président des PME / PMI de l'interprofession de la filière bois (M. WANDJA Zacharie) ; b. Intervention du Vice-Président de l'IFFB ; c. intervention du Directeur Exécutif de BUREDIP (M. EBIA NDONGO), d. facilitateur (M. KAMKUIMO Patrice).

II.3. Session de présentation du projet

II.3.1. Présentation du projet d'appui à la participation des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et l'amélioration de leur représentativité au sein de l'Interprofession de la filière bois au Cameroun

La présentation du projet objet de l'atelier de lancement a été faite par Mme OUOGUIA Blandine L'Or, Délégué Général Adjointe du GFBC et par ailleurs chef dudit projet. Au cours de son exposé, le chef de projet a tout d'abord présenté le contexte ainsi que les objectifs du projet avant de s'appesantir sur les principaux résultats attendus et activités à réaliser.

Il est ainsi ressorti de cet exposé que ledit projet initié par le GFBC trouve son fondement et sa pertinence dans le fait que la dynamique d'accompagnement du secteur privé vers la légalité FLEGT demeure dissymétrique pour les PME et artisans qui continuent d'éprouver d'énormes difficultés à s'arrimer aux exigences de la légalité. Le projet vise donc principalement à permettre aux PME/PMI de s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de l'APV au Cameroun et ainsi à assurer que les intérêts de l'ensemble du secteur privé camerounais sont présentés et défendus. Ce projet a une durée de 12 mois et bénéficie de l'appui technique et financier du Programme FAO-UE FLEGT à hauteur de 99 365 USD. Quatre principaux résultats sont escomptés au terme de la mise en œuvre des activités subséquentes, et il s'agit notamment de : (1) la représentativité des PME/PMI est accrue par le développement des capacités organisationnelles et institutionnelles de leurs structures représentatives ; (2) la participation des PME/PMI à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT s'est améliorée grâce à l'opérationnalisation de l'Interprofession ; (3) l'accès aux ressources de bois légal par les PME/PMI, notamment aux rebuts des sociétés industrielles, est amélioré grâce aux actions de l'Interprofession ; (4) la communication, la visibilité et le suivi-évaluation du projet sont assurés.

Au terme de cette présentation du projet, le facilitateur a ouvert la deuxième phase d'échanges et discussions.



Photo 7. Présentation du projet par Mme OUOGUIA Blandine du GFBC

II.3.2. Deuxième phase d'échanges et de discussions

La présentation du projet ayant suscité plusieurs questionnements et besoins de clarifications supplémentaires, le facilitateur a ouvert la phase d'échanges et de discussions en plénière tout en insistant sur la nécessité d'orienter les interventions vers des contributions d'amélioration de la stratégie de mise en œuvre du projet. L'essai de contenu détaillé de cette deuxième phase d'échanges et recueil des contributions est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2. Contenu des échanges et contributions recueillies à la suite de la présentation du projet

Questions/contributions/commentaires	Réponses
<u>NDIAPI Olivier (WoodTech Consulting)</u> Il faudrait capitaliser les résultats des études menées dans le cadre du PCFPC/MINEPAT pour pouvoir avancer rapidement. Il faudrait davantage impliquer les acteurs de la formation dans les initiatives du projet car le renforcement des capacités est un aspect clé.	
<u>SOL Nadège (Point Focal MIB /MINFOF)</u> 1- Quel est l'implication du MINFOF et/ou qu'est-ce qui est réellement attendu du MINFOF dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet ? 2- Le cadre logique du projet peut-il être transmis pour mise en harmonie avec les activités MIB que nous conduisons ? 3- Est-il possible de disposer d'une liste des potentiels fournisseurs de bois légal afin de faciliter l'action du MINFOF et du CIFOR de promotion de l'utilisation de bois légal dans la commande publique ?	<u>OUOGUIA Blandine L'Or (GFBC)</u> 1. Le MINFOF qui est la tutelle technique en matière de gestion forestière va encadrer le processus de collaboration formelle de mise à disposition des rebuts de bois légal aux PME/PMI et artisans à travers la Direction de la Promotion et de la Transformation, la Direction des Forêts, les Délégations régionales et départementales 2. Oui, le GFBC est disposé à transmettre le cadre logique du projet aux responsables MIB du MINFOF 3. Durant la mise en œuvre du projet des fichiers des PME et artisans seront élaborés mais il est du ressort de l'administration d'établir la liste formelle des opérateurs éligibles à la fourniture de bois légal dans les commandes publiques

<u>M. Armand ASSENG ZE (FAO)</u> 4- Y a-t-il une situation de référence devant permettre de mesurer l'impact à la suite du projet ? Le GFBC devra renforcer la communication sur le projet et assurer comme à l'accoutumée le respect des procédures du programme.	<u>OUOGUIA Blandine L'Or (GFBC)</u> 4. Une étude diagnostic préalable sera fait dans le cadre de ce projet et permettra de déterminer la situation de référence (légal et organisationnel) des PME et opérateurs artisanaux et leurs associations d'appartenance.
<u>M. Etienne TONFACK (AMTMC) du collège des Menuisiers-Ebénistes-Charpentiers de l'Interprofession</u> Il est important que nous profitons de l'opportunité de cet atelier, pour acter que l'AG sera organisé dans les brefs délais.	
<u>M. OUKEM René (FECAPROBOIS) du collège des PME/PMI de l'Interprofession</u> Les membres sont dans la dynamique de relancer et assurer le bon fonctionnement de leur l'Interprofession.	
<u>M. BAKARY (ARTI-BOIS) du collège des Menuisiers-Ebénistes-Charpentiers de l'Interprofession</u> Nous devons désormais regarder vers l'avant en prenant les mesures qu'il faut pour faire fonctionner notre Interprofession et laisser les conflits qui ne nous avancent pas.	

CONCLUSION

Les sessions de travaux techniques ayant été achevées, et au vu de l'intérêt des discussions et des engagements ayant émergé, un communiqué final de l'atelier a été élaboré, et ensuite lu et approuvé en plénière (cf. annexe 10 communiqué final de l'atelier).

Au regard de la vitalité des différentes phases de discussions sur les exposés introductifs et sur le projet, et de la richesse des contenus des échanges, il est inéluctable de conclure que les résultats attendus de l'atelier ont été atteints. En effet, les participants ont été suffisamment informés sur le projet (activités, résultats, méthodologie et approche de mise en œuvre) et ont apporté des contributions pour améliorer la stratégie de mise en œuvre du projet.

ANNEXES

Annexe 1. Agenda de l'atelier

Mercredi, 18 juillet 2018		
Heures	Activités	Intervenant (s)
08h00-08h20	Arrivée, enregistrement et installation des participants	Équipe du projet (GFBC)
PHASE PROTOCOLAIRE		
08h20-08h30	Mot de bienvenue et présentation des participants	Facilitateur
08h30-08h40	Discours de Madame la Présidente du Conseil Exécutif du GFBC	Madame Michèle ROUCHER
08h40-08h50	Allocution du Représentant de la FAO au Cameroun	Représentant FAO
08h50-09h00	Allocution du Représentant de la Délégation de l'Union européenne au Cameroun	Représentant DUE
09h00-09h10	Discours d'ouverture de l'atelier par le Ministre en charge des forêts ou son Représentant	Représentant MINFOF
09h10-10h00	Photo de groupe, point de presse et pause-café	Logistique hôtel
SESSION 1 : EXPOSÉS INTRODUCTIFS		
10h00-10h15	Présentation de l'état d'avancement de l'APV-FLEGT au Cameroun et perspectives d'implication des PME/PMI.	Point focal APV-FLEGT, MINFOF
10h15-10h30	Dynamisation de l'interprofession de la filière bois au Cameroun : Enjeux, défis et perspectives dans le contexte de mise en œuvre de l'APV-FLEGT	Représentant JMN Consulting
10h30-10h45	Attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal au Cameroun	Pamphile NTANGA(FECAPROBOIS) et Léontine MOUSSY (ADESCAM)
10h45-11h30	Échanges et discussions	Facilitateur & participants
SESSION 2 : PRÉSENTATION DU PROJET		
11h30-11h45	Présentation du Projet de renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois au Cameroun.	Chef de projet (GFBC)
11h45-13h00	Échanges/discussions et recueil des propositions des participants sur l'amélioration de la stratégie de mise en œuvre du projet.	Facilitateur & participants
13h00-14h00	Pause-déjeuner et fin de l'atelier	Logistique de l'hôtel

Annexe 2. Fiche de présence des participants

FAO - EU FLEGT PROGRAM

Logo of the European Union, Sweden, and UKaid.

Logo of the Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC).

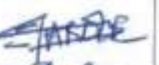
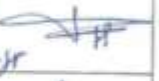
Atelier de lancement du projet de « Renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun »

Yaoundé (hôtel Azur), le 18 juillet 2018

FICHE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Structure/ Fonction	Ville de provenance	Téléphone	Mail	Signatures
1	M. NGUEYEP	Conseil exécutif GFBC	Douala			
2	H. NGUEKENG Claude	IA/MINFOR			nguekengclaud@cameroon.gov.cm	
3	ARMAND ASSENG ZE	FAO	Yol	677-18-61-83 694-38-95-42	Armand.Assengze@cameroon.gov.cm	
4	SOL Nadège	PFMIb Rep DPT/MINFOR	Yol	677411646	solme_nad@cameroon.gov.cm	
5	SOUWORE	CI2/MINFOR	Yol	695221994 675784336	lsouwore@cameroon.gov.cm	

1

N°	Nom et Prénoms	Structure/ Fonction	Ville de provenance	Téléphone	Mail	Signatures
6	Aïmei Kwembi	CERAD	Yaoundé	673806150	aimeikwembi@gmail.com	
7	NDEBI A MOUTHE Charles	WWF/Forest and Climate Ex- tern	Yaoundé	67692 0686	ndebi.charles@yahoo.fr ndebi@wwf-cam.org	
8	DONGSI MBELE JEAN-J.	AFNA	Bélabo.	694 97 57 56	Fernandezsleke@afna.f	
9	MBOUNA KENFACK FREDY AURELE	AIMB / PRESIDENT	YAOUNDE	655755295 / 650987751	fiedymbouna@gmail.com	
10	TIEMO MBOUWE ARLE	AIMB / Coordinateur Technique	YAOUNDE	679444932 631055690	tiemoar@agoril.com	
11	ABOMO SLO DANIEL	Dir. of FLS	Yaounde	690948626	danieldanono@danofls.com	
12	KAMKUMA-PIAM PATRICK	Consultant Facilitateur	Yaounde	673276962 677803386	Patkappa2011@gmail.com Patkappa2011@yahoo.fr	
13	DONGRO TANDA Jean Claude	SABADE YLA	Douala	699912261 670078984	dongro4@yahoo.com	

	Nom et Prénoms	Structure/ Fonction	Ville de provenance	Téléphone	Mail	Signatures
14	Achille KANGA	Le Messager Journaliste	Yaoundé	673460546	adullekangal@yahoo.fr	
15	Vanessa MANKOU	FODER	Yaoundé	697607419	vanessamankou@yahoo.fr	
16	NTANGA Pamphile	FEGAPROBOIS	Yaoundé	242848327 699608871	fegaprobois2012@yahoo.fr ntangapamphile@yahoo.fr	
19	MEDOU Adrien	BUREDIP	Yaoundé	699651642	adrienmedou@yahoo.fr	
18	MANI HENRI Roulingue	BUREDIP	Yaoundé	698717814	henriroulingue@yahoo.fr	
19	Powo Alphonse	APRB	DECHANG	677740864 636305286	tonnepowo42@gmail.com	
20	NGALAGOU NGALAGO Charles Le Bon	RINOR/ Rpt APV-FLOU	YAOUMBO	674639933	ngalagoucharles@yahoo.fr	
21	Balogog Bell Florent	Interprofession filiales Paris	Yale	669470098	balogogbell@yahoo.fr	
22	Toufack Etienne	AMTMC	Douala	661336264	etienne.toufack2017@gmail.com	

	Nom et Prénoms	Structure/ Fonction	Ville de provenance	Téléphone	Mail	Signatures
23	VOUSSY LEONINE	ADESCAN	DOUALA	699 774 146	ljpromadine@ hotmail.com	lup
24	Thierry NBONG	Journaliste INTEGRATION	YDE	676 2037 09	ndlongru@yahoo.fr	Thierry
25	MBIA William	Aménageur Forêtier	Bertoua	653 31 10 65	william.mbia@sejfa	B.M.
26	ARTAND ASSONG	PAU	Yaoundé	677 18 61 81	Armand.Assong@sejfa	Artand
27	Oumar MAIROU	PD123F	Amboim	675 494 642 699 222 40	oumarmairou2@yahoo.fr	Oumar
28	Mme K Randem Jeanne	ANCOUA Bois	Yaoundé	699 337 945 675 738 116		J.R.
29	Yemata Marielle	SABIDE	Douala	690 360 314 651 184 331	yemata.marielle @gmail.com	Yemata
30	Souleymanou Tapang	ASVE Bois	GARONG	677 655 277 697 211 593	osmanov.barkani @yahoo.fr	Souleymanou
31	Ndouga A. Jules	Syndicat STICPS	Yde	699 960 371	steepf1@yahoo.fr	Ndouga

	Nom et Prénoms	Structure/ Fonction	Ville de provenance	Téléphone	Mail	Signatures
32	ANG OANDA ELANNA YANIE	ASTRABOIS	Berthoum	694779056	elanga.yanna @yahoo.fr	
33	NDIAPI OLIVIER	Woodloch Consulting	Yde	677479564	ondra pi@yahoo.fr	
34	NDJIKI GENEVIEVE	ASD	Yde	695258126	ndjikigen@yahoo.fr	
35	Rene' OUKEM	Fecapris Prs du	Yde	696654108	roukem@fecapris.com	
36	Cedric NEIRAUD	gms CONSULTANT	YDE	661317440 699101166	cedric.neiraud@ gmsconsultant.fr	
37	Felix CHAMONT	TMP consultant	YDE	695472664	felix-chamont@ tmpconsultant.fr	
38	MABONGO Martin	MINTEF	YDE	676657475	mabongo martin @yahoo.fr	
39	NGNOCHE ALEXIS	DINOXILIS	Yde	699504754	alexisingnoche @yahoo.fr	
40	TIMPKOU Guilaine	MINEPAT	Yde	677499390	guilaine flore d yahoo.fr	

41	Nom et Prénoms	Structure/ Fonction	Ville de provenance	Téléphone	Mail	Signatures
42	KANA G. Hermine	Ass. admin d'explo ble F.R. C. P. 0012	Yolè	656336700	Kanahermine@yahoo.fr	
43	ETIEN BOUCHANE ETIENNE	ANCOVA VICE-PRÉSIDENT	Yolè	677685681	—	
44	NKE MADELINE. G	SABADE	DOUALA	696964222	—	
45	CHOULA Fridolin	OSIS Sarl	Yaboundé	695552241	fchoulb@yahoo.fr	
46	TUETE Achille	CED	Yamoussoukro	694353344	achille.tuete@gmail.com	
47	Ousmanou Bakari	ARTI-BOIS	Garoua	695487316 677427137	ousmanou.bakari@yahoo.fr	
48	MEBENGA-Bienvenu R.O	ANTAY-B.DC Labondé Okola	Okola	696183437 651066058	—	
49	Jean Kana	SAILD	Yolè	677988033	jean.kana@gmail.com jean.kana@louisvictorpayen.com	
50	EBIA NDONGO Samuel	BUREDIP	Yolè	699624189	ebia_ndongo@yahoo.fr	

55	Nom et Prénoms	Structure/ Fonction	Ville de provenance	Téléphone	Mail	Signatures
54	YENE Germain	GTF	yde	699508683	yenegermain@gmail.com	
52	MESSAME ZOK	MINFOP Représentant DF	yde	656762223	messamearnelle@yahoo.fr	
53	BASTIN Sidie	GIZ	Yde		sidie.bastin@giz-de	
54	Wandja Zach	Polit Fede Synd et Ass	Yde	677354197	forestierewandja@yahoo.fr	
55	NYECH NYECH Sylvie the Le Bell	Resident En- ter profession Filière Bois	MAKOK	697494600	lebelnyech09@yahoo.fr	
56	Marimé Tchakarte	GFBC	yde	699709671		
57	OUOGUIA Blandine	GFBC	Yde	679.270960	ouoguisa@yahoo.fr	
58	Bonaventure NTEUKEN	GFBC	yde	678633403	bonaventurakaken@gmail.com	
59	EBELI Françoise	GFBC	yde	699182427	f-ebeli@yahoo.fr	
60	NKOUENGA Cedrick	GFBC	Yde	691851708	nkouengnangabangcedrick@yahoo.fr	

Atelier du Programme TAO-UE FLEGT MEDIAS : Fiche de présence

	Nom et Prénoms	Structure/ Fonction	Ville de provenance	Téléphone	Mail	Signatures
36 61	Ludovic Amara	Journaliste Mutations	Yaoundé	663 517 070	ludovicamara31@gmail.com Ludovicamara31@gmail.com	
37 62	Achille KAMGA	Le Messager Journaliste	Yaoundé	673 46 05 46	ACHILLEKAMGA@yahoo.fr	
38 63	Kongepi Gilles	Canal 24 Journaliste		697 45 03 57	GillesKongepi@gmail.com	
39 64	Justin Yankou	Canal 24 Cameroon				
40 65	Marcellin GANDJI	Equipe		697 50 29 11		
41 66	Emmanuel Job	IN				
42 67	Thierry Oni	STV		679 58 88 56	thierryoniand@gmail.com	
43 68	Mireille Siapse	STV		679 69 16 66		
44 69	Brand Kamga	Canal 2		676 76 56 48		
70	Tabi Clarkson	Canal 2		677 57 29 58		

65	Nom et Prénoms	Structure/ Fonction	Ville de provenance	Téléphone	Mail	Signatures
71	Guillaume Amélie Mele	Le Jour Journaliste	Yaounde	693 69 36 38	guillaume.mele @yahoo.com	mele
72	Maimonaton BOURAKA	Cameroon Tribune Journaliste	Yaounde	694543141	mboanga.kedmail.com	
73	Claudia Nsono	Nelson & Journalist	Yaounde	678655119	claudia.nsono@gmail.com	
74	ABAKAR ALI	journaliste Nelson &	Yaounde	695268445	abakarali91@yahoo.com	
75	Andrey BELLA	Journalist Integration	Yaounde	696039853	andrey.bel@yaho.com	Andrey Bella
76	Thierry NDONG	Globcom	YAE	676203709	NDONGRU@yaho.fr	



GROUPEMENT DE LA FILIERE BOIS DU CAMEROUN

Atelier de lancement du projet de « Renforcement de l'implication des PME/ PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun »

**Discours de la Présidente du Groupement
de la Filière Bois du Cameroun :**

Madame Michèle AZAR ROUCHER

Hôtel Azur, le 18 juillet 2018

Monsieur le Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune ;

Monsieur le Représentant de la Délégation de l'Union européenne au Cameroun ;

Mesdames et Messieurs de la Représentation de la FAO au Cameroun ;

Monsieur le Représentant du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat ;

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Partenaires Techniques et Financiers au développement ;

Mesdames et Messieurs les Représentants de l'administration des forêts et la faune ;

Mesdames et Messieurs les Représentants du Collège des entreprises forestières industrielles au sein de l'Interprofession ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Collèges des PME/PMI, Vendeurs de Bois et Menuisiers-Ébénistes-Charpentiers ;

Mesdames et Messieurs les Responsables de l'équipe du projet ;

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile ;

Distingués invités à vos rangs et grades respectifs,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi une profonde satisfaction et un insigne honneur de prendre la parole ce jour, à l'occasion de l'atelier de lancement du projet « Renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une

amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun ».

Permettez-moi tout d'abord, d'adresser les sincères remerciements du GFBC à tous les ministères ici présents, à la délégation de l'Union européenne ainsi qu'à la représentation de la FAO au Cameroun, pour avoir bien voulu assister à cet événement.

Mesdames et Messieurs, distingués invités,

Pour la mise en œuvre de l'APV-FLEGT entre l'Union européenne (UE) et la République du Cameroun, le gouvernement camerounais a résolument pris l'engagement d'assurer la légalité des bois et produits dérivés destinés aux marchés national et international. De même, le document de cet accord précise que le Système de Vérification de la Légalité (SVL) s'applique à toutes les sources de production ou d'acquisition des bois et produits bois en circulation sur le territoire national.

À l'heure actuelle, force est de constater que la dynamique d'accompagnement du secteur privé vers cette légalité FLEGT demeure dissymétrique pour les PME et artisans, qui continuent d'éprouver d'énormes difficultés à s'arrimer aux exigences de cette légalité.

Les raisons principales de ces difficultés sont entre autres, leur faible structuration et leurs insuffisantes capacités organisationnelles et techniques qui ne facilitent pas leur accès au bois légal principalement auprès des industriels qui ont des exigences à satisfaire.

Il est donc primordial de garantir le renforcement de la participation effective des Petites et Moyennes Entreprises/Industrie (PME/PMI) forestières et artisans, dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun, dans le but de contribuer d'une part à la mise en œuvre des stratégies nationales du secteur forestier, et d'autre part, à assurer l'intégrité et l'efficacité du fonctionnement de cet Accord.

Mesdames et Messieurs, distingués invités,

Au regard des constatations précédentes, le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC), constitué à majorité des industriels exportateurs, a élaboré le projet dénommé « **Renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun** ». Ce projet vise de façon spécifique à accroître la participation des PME/PMI forestières dans le commerce légal du bois au Cameroun. Ce projet d'une durée de douze (12) mois, bénéficie de l'appui technique et financier de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre du programme FAO-UE FLEGT.

C'est ainsi que nous nous retrouvons ce jour dans un atelier de démarrage participatif de la mise en œuvre de ce projet.

Mesdames et Messieurs, distingués invités,

L'objectif de cet atelier est donc de favoriser l'appropriation de ce projet par les cibles et parties prenantes clés du secteur forestier. Spécifiquement, nous sommes réunies ici aujourd'hui pour assurer une parfaite connaissance par les parties prenantes clés, des objectifs, méthodologie d'intervention, activités et résultats attendus de ce projet ; capitaliser les contributions des parties prenantes sur la stratégie de mise en œuvre du projet.

Mesdames et Messieurs, distingués invités,

J'aimerais donc conclure en vous invitant vivement à intervenir dans le cadre du démarrage de ce projet, afin de permettre au GFBC de recueillir les meilleures propositions pour l'atteinte des objectifs visés par ce projet.

**Vive la Coopération internationale,
Vive le Cameroun,**

Je vous remercie.

**Atelier de lancement du projet de « Renforcement de l'implication
des PME/ PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une
amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de
la filière bois du Cameroun »**

**Projet de discours de la Représentation de
la FAO au Cameroun :**

Hôtel Azur, le 18 juillet 2018

- 1- Mr le Représentant du Ministère des Forêts et de la Faune
2- Mr le Représentant du Conseil Chef du C.F.B.C

Monsieur le Représentant du Ministère des Forêts et de la Faune ;

Monsieur le Représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat ;

Monsieur le Représentant du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Monsieur le Représentant de la Délégation de l'Union européenne au Cameroun ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers au développement ;

Mesdames et Messieurs les Représentants de l'administration des forêts et de la faune ;

Madame la Présidente du Groupement de la Filière Bois du Cameroun ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des entreprises forestières industrielles ;

Mesdames et Messieurs les représentants des collèges des PME/PMI, Vendeurs de Bois et Menuisiers-Ébénistes au sein l'Interprofession ;

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile ;

3- Distingués invités à vos rangs et grades respectifs,

4- Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un agréable plaisir renouvelé de prendre la parole au nom de M. Athman Mravili, Représentant de la FAO au Cameroun dans le cadre de l'atelier de lancement du projet de Renforcement de l'implication des PME/ PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun.

Je voudrais de prime abord remercier le Gouvernement Camerounais qui, à travers toutes ces éminentes délégations ministérielles présentes à cette assise, témoigne de l'importance qu'il accorde à la thématique de la gouvernance forestière dans son pays.

Mes remerciements s'adressent ensuite à l'Union européenne qui en plus d'être l'un des principaux partenaires du programme FAO pour l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux, en abrégé Programme FAO-UE FLEGT, représente un acteur important dans l'accompagnement technique et financier de la promotion de la gouvernance forestière dans le monde en général, et au Cameroun en particulier.

Je voudrais enfin saluer la forte présence dans cette salle, des participants et experts venus contribuer aux échanges et rehausser la solennité de cet atelier. Cette présence démontre à suffisance l'intérêt que nous portons tous à la gestion forestière durable.

Mesdames et Messieurs,

Le Programme FAO-UE FLEGT travaille pour l'amélioration de la gouvernance forestière depuis des années, en soutenant le Plan d'action FLEGT de la Commission européenne pour promouvoir la consommation et la production légale du bois. Le Programme soutient les pays producteurs de bois dans la mise en œuvre des projets ciblant les mesures de gouvernance forestière décrites dans le Plan d'Action.

À ce jour, le Programme FAO FLEGT a fourni un appui technique et des ressources à plus de 200 projets dans près de 40 pays. En 2016 le Programme a été prolongé jusqu'en 2020, pour une troisième phase avec un engagement de contributions de la part de l'Union européenne (UE), du Royaume-Uni (DFID), de la Suède (SIDA) et de la FAO.

Le programme fournit un appui technique et financier aux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud par le truchement de deux principaux mécanismes que sont les Appels à Propositions et l'Assistance Directe. Les appels à propositions sont pour les idées de projets promouvant la gouvernance forestière et la légalité du bois et sont ouverts aux gouvernements, à la société civile et aux organisations du secteur privé. L'assistance directe quant à elle est focalisée sur les demandes immédiates et spécifiques des gouvernements et organisations du secteur privé.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Le projet *appui au projet de loi* « Renforcement de l'implication des PME/ PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre l'Union européenne (UE) et la République du Cameroun sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés (FLEGT) vers l'UE.

Cet accord qui vise également à assurer la légalité des bois et produits dérivés destinés au marché national à travers son Système de Vérification de la Légalité (SVL), s'applique à toutes les sources de production ou d'acquisition des bois et produits bois en circulation sur le territoire Camerounais.

Ce projet d'une durée de douze (12) mois, a donc bénéficié de l'appui technique et financier de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre du programme FAO-UE FLEGT.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités,

Le présent atelier de lancement du projet du Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC), représente une occasion idoine, d'échanger sur les axes de renforcement de la stratégie de mise en œuvre de l'action et de contribuer à optimiser l'atteinte des résultats et objectifs visés.

Je voudrais donc finir en vous exhortant les autres intervenants dans le secteur à collaborer avec le GFBC afin de développer des synergies pour un plus grand impact sur le terrain..

Vive la Coopération internationale,

Je vous remercie *pour votre aimable attention*

Annexe 5. Discours solennel d'ouverture du Représentant du Ministre en charge des Forêts

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FORÊTS
ET DE LA FAUNE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

Atelier de lancement du projet de « Renforcement de l'implication des PME/ PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun »

Discours du Représentant du Ministre des Forêts et la Faune

Hôtel Azur, le 18 juillet 2018

Monsieur le Représentant du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat ;

- ✕ Monsieur le Représentant du Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- ✕ Monsieur le Représentant du Ministre du Commerce ;

Monsieur le Représentant de la Délégation de l'Union européenne au Cameroun ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers au développement ;

Mesdames et Messieurs les Représentants de l'administration des forêts et de la faune ;

Madame la Présidente du Groupement de la Filière Bois du Cameroun ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des entreprises forestières industrielles et collèges associés dans l'interprofession ;

Mesdames et Messieurs les représentants des collèges des PME/PMI, Vendeurs de Bois et Menuisiers-Ébénistes au sein l'Interprofession ;

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile ;

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense et réel plaisir, que je prends la parole du haut de ce panel, au nom du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, son Excellence, Jules Doret NDONGO, qui pour des raisons de calendrier ~~assez surchargé~~ n' a pas pu présider personnellement cette cérémonie d'ouverture de l'atelier de lancement du projet « Renforcement de l'implication des PME/ PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun ».

Permettez-moi, d'une part, de vous exprimer tous nos remerciements pour avoir consenti à participer à cet atelier malgré vos multiples occupations, d'autre part, de vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'un agréable séjour à Yaoundé à tous les participants non-résidents. Votre appréciable mobilisation et présence remarquée dans cette salle de conférence, en ce jour, témoigne à suffisance de l'intérêt que nous portons tous à la gestion légale de la ressource bois au Cameroun.

Je voudrais également remercier et exprimer ma profonde gratitude à l'Union européenne, à la FAO et aux autres partenaires financiers du programme FAO-UE FLEGT, pour leur soutien constant aux initiatives de promotion de la légalité et durabilité dans la gestion des forêts tropicales dans le monde en général, et au Cameroun en particulier.

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement Camerounais est fortement engagé depuis des décennies dans la gestion durable des forêts, et cette dynamique a été davantage renforcée par l'entrée en vigueur en décembre 2011 de l'Accord de Partenariat Volontaire entre le Cameroun et l'Union Européenne pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés (APV-FLEGT), matérialisant une fois de plus cette volonté ferme du Gouvernement camerounais à appliquer et assurer la légalité et la gestion responsable dans le secteur forestier. Il est par ailleurs important de noter que ledit Accord requiert la vérification de la légalité pour toutes les sources de production ou d'acquisition des bois et produits bois, y compris les marchés extérieurs en dehors de l'UE ainsi que le marché domestique camerounais. Ainsi, tous les opérateurs du secteur, y compris les plus petits opérant majoritairement

dans le Marché Intérieur du Bois (MIB), doivent impérativement se conformer aux exigences de légalité, d'où la nécessité d'une réelle organisation de la filière bois et l'appui des petits opérateurs dans la mise à niveau et participation à cette gouvernance forestière.

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

Après plus de trois ans de léthargie, l'administration forestière se réjouit d'observer enfin une prise de conscience des acteurs de la filière de la nécessité de redynamiser leur Interprofession. Les défis et les enjeux sont énormes, et l'heure est donc désormais à la tâche. En effet, dans un contexte de mise en œuvre de l'APV-FLEGT, la légalité forestière, la participation inclusive et l'implication effective de l'ensemble des acteurs du secteur privé sont des exigences cardinales. Le présent projet du Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) vient donc à point nommé, afin d'assurer une avancée globale et harmonieuse de la filière dans la mise en pratique de la gestion forestière responsable. Il n'est d'ailleurs pas superflu de préciser l'importance de l'accompagnement des petites entreprises et artisans forestiers afin de contribuer non seulement à leur arrimage aux exigences légaux, mais également à l'amélioration de leur structuration et participation effective dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun.

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

Le secteur privé reste un des principaux acteurs d'assurance de l'effectivité de la gestion responsable des forêts et le commerce légal associé, et se doit donc de jouer pleinement son rôle. Une bonne organisation en son sein et une implication

équitable de tous les acteurs sont des réels prérequis pour l'atteinte de l'objectif ultime de légalité et gouvernance forestière. Par conséquent, il est indispensable de garantir l'efficacité de la représentation de la filière entière dans le strict respect des mécanismes de dévolution de responsabilités par les membres ou encore mandants et de redevabilité absolue et effective des personnes ou organes désignés aux membres les ayant choisis librement pour défendre leurs intérêts et agir en leur lieu et place. Nous souhaitons vivement que des initiatives portées par les acteurs mêmes de la filière, tel le présent projet, assure le renforcement de la gouvernance interne dans le secteur privé ainsi que la systématisation des efforts vers la légalité.

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

Tout en félicitant d'emblée l'équipe du projet du GFBC, pour l'initiative, je vous invite à participer activement, à vous approprier du projet et faire des contributions pertinentes de renforcement de sa stratégie de mise en œuvre. Vos expertises, compétences et expériences dans le domaine me rassurent fortement quant à la richesse des échanges et la qualité des résultats auxquels vous parviendriez à l'issue du présent atelier.

Sur ce, tout en souhaitant plein de succès aux travaux, je déclare ouvert au nom du Ministre des Forêts et de la Faune, l'atelier de lancement du projet « Renforcement de l'implication des PME/ PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun ».

Vive la coopération internationale,

Vive le Cameroun.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Annexe 6. Contenu de la présentation sur l'état d'avancement de l'APV-FLEGT au Cameroun et perspectives d'implication des PME



Atelier de lancement du projet
« Renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun »

**ETAT D'AVANCEMENT DE L'APV-FLEGT
AU CAMEROUN ET PERSPECTIVES D'IMPLICATION DES
PME/PMI**

Présenté par: NGALAGOU Charles
MINFOR/Direction des forêts

Yaoundé, 18 juillet 2018

I/ INTRODUCTION (suite)

- Le processus AFLEG qui peut être compris comme étant une prise de conscience sur les méfaits de l'exploitation forestière illégale, en même temps que la volonté de la combattre, a rencontré l'adhésion de l'Union Européenne qui a en pris fait et cause pour s'engager aux côtés de ses partenaires africains dans ce combat. D'où la négociation des **Accords de Partenariat Volontaire (APV)** dans le cadre du FLEGT.

PLAN DE L'EXPOSE

1. Introduction
2. Historique du processus FLEGT et APV
3. Objet et champ d'application
4. Etat d'avancement de la mise en œuvre
5. Organes de mise en œuvre
6. APV-FLEGT et bois domestique
7. Défis de formalisation du Marché local
8. Conclusion

2. HISTORIQUE DU PROCESSUS FLEGT ET APV (1/3)

- 2003: PUBLICATION par le Conseil européen du Plan d'Action pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT)

- Le plan d'action FLEGT vise à :

 **Lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé**

Pour y parvenir, le Plan d'action FLEGT s'appuie sur :

 **Les Accords de Partenariat Volontaires**

 **Le Règlement sur le Bois de l'Union Européenne**

I/ INTRODUCTION

- Au début des années 2000, les pays africains en général, et ceux du bassin du Congo en particulier, qui sont confrontés aux critiques de l'opinion internationale sur la gestion forestière en Afrique,
- En réaction à ces critiques, on assiste à une prise de conscience collective qui se manifeste par de nombreux fora internationaux parmi lesquelles la Conférence interministérielle sur « **African forest law enforcement and governance** » (AFLEG) tenue à Yaoundé qui en 2002,

2. HISTORIQUE DU PROCESSUS FLEGT ET (2/3)

- 2003: Conférence Ministérielle de Yaoundé sur l'AFLEG, débouche sur la **Déclaration ministérielle de Yaoundé du 16 octobre 2003** sur l'application des réglementations forestières et la gouvernance en Afrique "AFLEG"

- 2005: Mise en place d'un **régime d'autorisation FLEGT** relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne par le Conseil du 20 décembre 2005

- 2005-06 : Désignation de l'Allemagne comme facilitateur du FLEGT au Cameroun = **Début du travail préliminaire sur les grilles de légalité et la traçabilité**

- 2007 : Ouverture des négociations avec l'UE sur le « FLEGT » par la **signature de la déclaration commune du 28 septembre 2007** à Yaoundé entre le Cameroun et la Commission européenne

2. HISTORIQUE DU PROCESSUS FLEGT ET APV (3/3)

- 06 Octobre 2010 : Signature de l'accord à Bruxelles par le Ministre des Forêts et de la Faune pour la partie camerounaise
- 15 Juillet 2011: Vote à l'Assemblée Nationale de la Loi N°2011/014 autorisant le Président de la République à ratifier l'APV/FLEGT
- 09 Août 2011: Ratification de l'accord par le Cameroun par Décret N°2011/238 du 09 Août 2011 du Chef de l'Etat
- 16 Décembre 2011 : Entrée en vigueur de l'Accord après notification de la ratification à la partie européenne
- 03 Mars 2013 : Entrée en vigueur du règlement européen sur le bois (RBUE).

3. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE L'APV

L'APV vise à fournir un cadre juridique permettant de s'assurer que toutes les importations au sein de la communauté européenne à partir du Cameroun, des bois et produits dérivés ont été légalement produits ou acquis (cf. Article 2)

L'APV s'applique à l'ensemble des bois et produits dérivés soumis au régime d'autorisation FLEGT et énuméré à l'Annexe I-A (cf. Article 3)

4. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE

ACTIVITES PREVUES DANS LE CALENDRIER DE L'APV	NIVEAU DE REALISATION
1. Sensibilisation et information des acteurs et Public	- Plusieurs ateliers régulièrement organisés dans le cadre des projets ACP FLEGT FAO/UE-FAO-FLEGT (Pour le MINFOF, Société Civile, la Filière Bois, les Médias, les Peuples Autochtones, les Ministères partenaires MINFI et MINTSS). - Un site internet intitulé, WWW.APVCAMEROUN.CM a été développé sur la base de l'annexe 7 de l'Accord pour des besoins de communication et de transparence
2. Promotion des produits "FLEGT-Cameroun" sur le marché de l'Union	- un Projet ACP FLEGT FAO mise en œuvre au MINFOF a permis la mise en place d'un label pour les produits bois FLEGT Cameroun. Ce label est en cours d'homologation à l'OAPI

ACTIVITES PREVUES	NIVEAU DE REALISATION	ACTIVITES PREVUES	NIVEAU DE REALISATION
3. Arrangements institutionnels	- le Comité National de Suivi (CNS) créé par Arrêté N°126/CAB/PM du 10 septembre 2012 a déjà tenu 11 sessions - le Comité Conjoint de Suivi (CCS) de l'Accord a déjà tenu 11 sessions - le Conseil Conjoint de mise en œuvre a déjà tenu 08 sessions - les Règlements intérieurs du Conseil et du CCS ont été adoptés par le Conseil	5. Réforme du cadre juridique	«Révision de la loi forestière et des textes d'application transmis à la Primature, l'examen effectué en cohérence avec les textes des Ministères en charge de l'Environnement, des Mines, du Domaine et de l'Elevage. Les Observations retenues ont été intégrées dans ces projets de textes. «Arrêtés Signés N°002, 003 et 004 pour l'opérationnalisation de l'APV et portant sur le SIGIF, le Certificat de légalité, l'Autorisation FLEGT
4. Renforcement des capacités	- Des formations ont été dispensées sur le système de traçabilité par l'ex projet STBC au personnel du pool technique et des sociétés ayant abrité les tests de l'application (PALLISCO et STBK) ainsi qu'aux agents de l'Administration (MINFOF et PSRF) sur le contrôle forestier dans les check-points de la zone pilote de traçabilité - Une salle informatique équipée est disponible à Nkolbisson, avec la fibre optique, les serveurs, les ordinateurs et les vidéo projecteurs - Les personnels en service dans les check points ont également reçu des formations sur le manuel de procédure de contrôle et l'usage de PDA (Personal Data Assistant)	6. Amélioration du système national de Contrôle	- Manuel de procédures de contrôle, en cohérence avec les procédures de vérification de la légalité mis à disposition par l'OI-AGRECO - Travaux en cours pour l'installation des check points traçabilité le long du corridor routier comme points de passages obligatoires (check points) - Poursuite de la formation militaire des personnels du MINFOF

ACTIVITES PREVUES	NIVEAU DE REALISATION	ACTIVITES PREVUES	NIVEAU DE REALISATION
7. Mise en place du système de traçabilité	- l'arrêté N°002/MINFOR portant mise en vigueur du SIGIF2 a été signé le 07 février 2013 et prendra en compte les aspects liés à la traçabilité, le respect des normes sociales, environnementales et les obligations fiscales - le MINHARP (07.08.2014) a retenu le consortium IAS/BUREDIP, le contrat est signé avec le Consortium qui a démarré le développement de l'application informatique du SIGIF de deuxième génération.	9. Mise en place du système de délivrance des autorisations FLEGT	- N°002/MINFOR portant mise en vigueur du SIGIF2 a été signé le 07 février 2013 et prendra en compte les aspects liés à la traçabilité, le respect des normes sociales, environnementales et les obligations fiscales - l'application informatique SIGIF2 sera chargée de la délivrance des certificats de légalité et des autorisations FLEGT
8. Mise en place du système de vérification de la légalité	- l'arrêté n°0004/MINFOR du 07 Février 2013 fixe les critères et les modalités de délivrance des certificats de légalité - la procédure de reconnaissance des certificats privés de légalité et de gestion forestière durable est également mise en place - le MINTSS, le MINEPDED et le MINFI ont intégré dans leurs procédures de délivrance des documents, les exigences prévues dans les grilles de légalité	10. Audits indépendants du système	- l'Auditeur Indépendant (AIS) chargé de s'assurer que le SVL mis en place est efficace et efficient a effectué une évaluation des titres d'exploitation et de la situation de référence des bois saisis. - Le MINFOR s'est approprié ces travaux lors d'un atelier qui s'est déroulé à Kribi le 26 et 27 janvier 2015.
		11. Suivi du marché intérieur du bois (MIB)	Plateforme virtuelle et/ou physique des transactions commerciales du bois: les Sites ont été identifiés dans les grands bassins de production (Est-Centre-Sud-Littoral, Sud Ouest), les Responsables d'Antennes ont été désignés par Décision N°0490/D/MINFOR du 17.12.2013 et du matériel informatique est mis à leur disposition. le logiciel de gestion du MIB est en cours de développement

4. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE

ACTIVITES PREVUES	NIVEAU DE REALISATION
12. Industrialisation et la commercialisation	la promotion du Label FLEGT des produits bois du Cameroun améliorera l'image et facilitera son positionnement sur le marché de l'UE L'encouragement de la transformation plus poussée de nos bois permettra le développement du tissu industriel plus efficient au niveau du Cameroun
13. Suivi des impacts de l'APV	- Les Termes de Référence pour le suivi des impacts de l'APV ont été développés par le groupe de travail créé par le CCS N°06 du 23.04.2014 et qui a terminé les travaux qui lui étaient confiés en 2015
14. Recherche des financements supplémentaires	- Le fonds commun est disposé à financer le développement du SIGIF2 - Le FSDP assure le financement des activités des Organes de mise en œuvre (CNS, CCS et Conseil) ainsi que les missions des personnels du Pool Technique et de la DF

5. ORGANES DE SUIVI (1/3)

► le Comité National de Suivi (**CNS**) crée par **Arrêté N°126/CAB/PM** du 10 septembre 2012

BUT
Organe consultatif chargé d'étudier, d'élaborer, d'émettre des avis et de **formuler toutes les suggestions ou propositions** du Gouvernement pour la mise en œuvre de l'APV

COMPOSITION
Le CNS est composé de **15** membres statutaires, tous appartenant à la partie camerounaise

ACTIVITES
Du 20 Novembre 2012 au**2018** ce Comité a tenu **11 sessions**

5. ORGANES DE SUIVI (2/3)

Le Comité Conjoint de Suivi (CCS) de la mise en œuvre est prévu à
 l'article 19 de l'APV

BUT

structure consultative entre les parties prenantes à l'accord.
 Elle prépare les projets de décisions à soumettre au Conseil

COMPOSITION

les parties
 camerounaise
 et
 Européenne
 (Equipe restreinte)

ACTIVITES

Du 05 mars 2012 au2018, ce Comité a déjà tenu

11 sessions

5. ORGANES DE SUIVI (3/3)

Le Conseil Conjoint (Conseil) de mise en œuvre est prévu à
 l'article 19 de l'APV

BUT

C'est la structure de **décision** qui entérine toutes les propositions des parties prenantes à l'Accord

COMPOSITION

Il est co-présidé par le MINFOF et son S.E l'Ambassadeur de l'UE au Cameroun.

ACTIVITES

Du 06 mars 2012 au2018, cette structure a tenu

08 sessions

6. APV-FLEGT et bois domestique (0/3)

- Perspectives d'implication des PME/PMI par l'APV-FLEGT

renvoie à

Formalisation du Marché domestique du bois

6. APV-FLEGT et bois domestique (1/3)

Article 9 :Vérification de la légalité du bois produit ou acquis

1. Le Cameroun met en place un système pour vérifier que les bois et produits dérivés sont produits ou acquis légalement et que seules les expéditions vérifiées comme telles sont exportées vers l'Union. Ce système de vérification de la légalité comprend des contrôles de conformité afin de fournir l'assurance que les bois et produits dérivés destinés à l'exportation vers l'Union ont été légalement produits ou acquis..... Ce système comprend également des procédures visant à assurer que du bois d'origine illégal ou inconnue n'entre pas dans la chaîne d'approvisionnement.
2. Ce système de vérification de la légalité des bois et produits dérivés est décrit à l'annexe III-A.
3. Le Cameroun vérifie la légalité des bois et produits dérivés exportés vers des marchés en dehors de l'Union, vendus sur les marchés intérieurs ainsi que des bois et produits dérivés importés.

6 APV-FLEGT et bois domestique (2/3)

Annexe III-A : Système de Vérification de la Légalité

I. Introduction

II. Couverture

*Le SVL s'applique à toutes les sources de production ou d'acquisition des bois et produits bois **en circulation sur le territoire national.***

6. APV-FLEGT et bois domestique (3/3)

Annexe X : Mesures d'accompagnement et mécanismes de financement

I. Mécanismes de financement

II. Mesures d'accompagnement

II d. Le suivi du marché intérieur du bois

Justification

- Maîtrise du flux du bois à l'intérieur du territoire national
- Possibilité d'apprécier la contribution du marché intérieur du bois (MIB) dans l'économie nationale.

Actions envisagées

- Organisation du MIB
- Amélioration du cadre juridique relatif au MIB
- Mise en place d'un système de collecte des statistiques
- Mise en place d'un système de traçabilité

Nature de l'accompagnement

- Assistance technique et renforcement des capacités

6. APV-FLEGT et bois domestique (3/3)

En bref

À travers la signature de l'APV-FLEGT, le Cameroun s'est engagé à faire la promotion et la commercialisation du bois légal et des produits forestiers sur le territoire national et à l'extérieur,

Ceci s'est traduit par la signature de l'Arrêté n°0878/MINFOR/MINCOMMERCE du 26 avril 2010 portant organisation et fonctionnement du marché intérieur du bois, afin de favoriser l'approvisionnement du marché domestique en bois légal,

7. Défis de formalisation du marché local (1/2)

LA FORMALISATION DU MARCHÉ LOCAL (Sous secteur bois domestique)

Passe par:

Formalisation des acteurs

- Légalité de l'entité (encadrement juridique des acteurs de la profession)

Formalisation des sources d'approvisionnement

- Légalité de l'activité (encadrement juridique de la profession)
- La légalité de la source d'approvisionnement en bois

procédures

- Élaborer des procédures nouvelles ou alors
- formaliser les procédures existantes

7. Défis de formalisation du marché local(2/2)

les défis à relever

- Résoudre le problème d'accès des vendeurs au bois légal
 - favoriser les partenariats entre détenteurs de la ressource légale et les transformateurs artisanaux
- Instaurer une méthode de collecte des données fiables sur le bois domestique
- Améliorer le système de contrôle
- Elaborer un canevas de remontée des informations/données
- Finaliser la création et aménagement des marchés régionaux
- Regrouper les vendeurs dans les marchés créés

8.CONCLUSION

- L'engagement du Cameroun dans le processus FLEGT a donné une autre dimension au **Marché Intérieur du Bois** dès lors que l'administration camerounaise en charge de la gestion des forêts s'est engagé au niveau de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT), à assurer la légalité et la traçabilité de tous les bois en circulation dans le territoire national.
- Le MIB se présente ainsi comme un outil incontournable de promotion de la **légalité** des produits et des métiers du bois, en même temps qu'il devra favoriser la **transparence**, la saine **concurrence** et la gestion plus raisonnée de nos ressources forestières.

*Merci pour votre
aimable attention*

Annexe 7. Contenu de la présentation sur la dynamisation de l'interprofession de la filière bois et perspectives dans le contexte de mise en œuvre de l'APV-FLEGT



Sommaire

- Introduction
 - Défis, enjeux
- Vue d'ensemble de la filière forêts-bois
- L'interprofession forêt-bois
 - Organigramme
 - Principes
 - Historique
 - Objet
 - Situation actuelle
 - Principaux défis
 - Besoins à court terme

Défis de l'Interprofession

- Permettre à l'ensemble des professionnels de la forêt et du bois de disposer d'un **organe interprofessionnel en mesure de représenter la filière** auprès de **l'Etat et des marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux**
- **Représenter l'ensemble des métiers de l'économie forestière et du bois**
- **Contribuer à la régulation de l'économie forestière et du bois** dans l'intérêt de ses membres
- **Faire face aux évolutions du marché du bois**
 - Décroissance de la demande Européenne en bois tropicaux
 - Renforcement des exigences de conformité légale des bois pour l'exportation et pour le marché domestique → **respect des engagements FLEGT**
 - Croissance de la demande en bois pour les marchés urbains nationaux et sous-régionaux
- **Organiser le marché intérieur du bois** dans le respect des dispositions légales
- **Faciliter l'innovation** et le développement technologique
- Contribuer à donner **une bonne image du bois camerounais** sur les marchés

Vue d'ensemble de la filière forêts-bois

- Forte croissance de la demande intérieure en bois d'œuvre
- Marché domestique des bois devenu supérieur au marché d'exportation

Source	Marché camerounais	Marché sous-régional ¹	Total
Sciages informels	662 000	53 000	715 000
Déchets de sciages	198 000	27 000	225 000
Total	860 000	80 000	940 000

Source: CIFOR

1. Tchad et Nigeria

- Marché Intérieur du Bois (MIB) en cours de structuration (physique et virtuelle)
- Au plan fiscal
 - Fiscalité générale du secteur bois très supérieure à la fiscalité spécifique
 - Fiscalité spécifique quasiment toute supportée par le bois export / fiscalité spécifique du marché domestique pratiquement nulle

Ce qu'une Interprofession n'est pas...

- **Ce n'est pas un syndicat**
 - Mais l'interprofession a vocation à regrouper en son sein l'ensemble des syndicats, associations et autres formes d'organisations professionnelles de la filière forêt-bois
- **Ce n'est pas une instance politique**
 - Mais l'interprofession a vocation à contribuer à la définition et la conduite de la politique nationale en matière d'économie forestière et de bois
- **Ce n'est pas une entreprise de production ou de commerce**
 - Mais l'interprofession a vocation à faciliter le développement des activités de production, de transformation et de commercialisation de l'ensemble de ses membres
- **Ce n'est pas un démembrement de l'Etat**
 - Mais l'interprofession, regroupant les acteurs privés, a vocation à être l'interlocuteur de l'Etat pour toutes les questions relevant de la gestion de la filière forêt et bois.

Principaux enjeux pour les prochaines années

- **Imposer le bois comme un produit noble** à utiliser couramment dans la construction des bâtiments modernes, les aménagements et les équipements urbains publics et privés
- **Faire en sorte de légaliser les flux de bois destinés au marché domestique** et respecter ainsi les engagements de l'APV FLEGT (légalité, traçabilité)
- **Accroître la proportion et le nombre d'emplois légaux** dans la filière bois
- **Améliorer le rendement bois** des forêts en exploitation
- **Faciliter l'accès à la ressource** bois
- **Gérer durablement la ressource forestière** pour garantir l'approvisionnement du marché national sur le long terme en bois d'œuvre, bois de service et bois de feu
- **Promouvoir les innovations technologiques et le renouvellement** de la ressource en bois

Vue d'ensemble

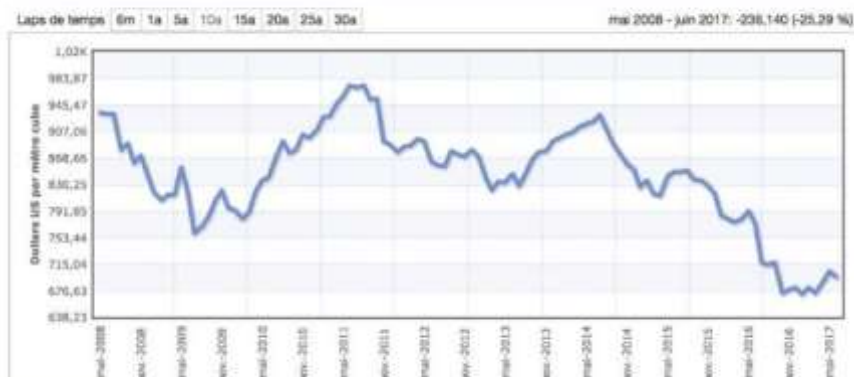
(tableau CIFOR 2014, MdFcf)

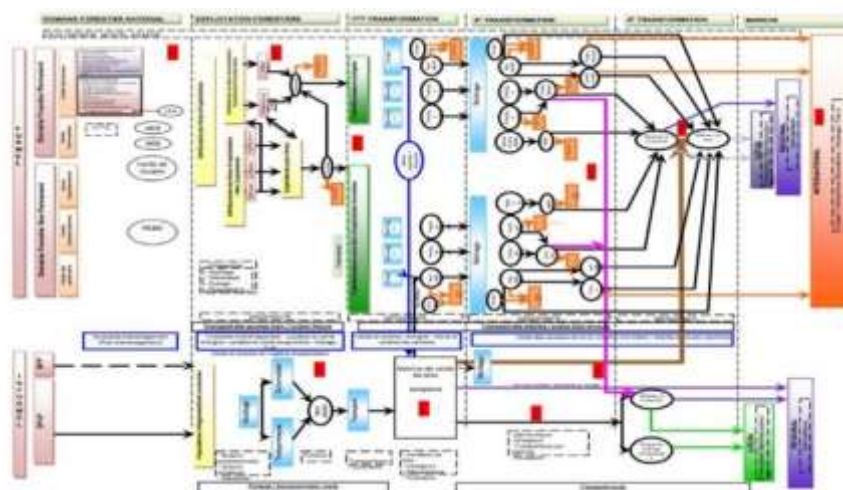
Sous-secteur	Bénéfices financiers bruts	Bénéfices financiers nets	Valeur ajoutée	Bénéfices économiques bruts	Bénéfices économiques nets	Fiscalité spécifique	Fiscalité générale générée	Fiscalité informelle	Emplois directs formels (secteur privé) ou nombre de praticiens informels
Bois d'œuvre - Industriel	370,54	n.e.	177,06	-	-	25,25	32,86	n.e.	22 971 emplois
Bois d'œuvre - artisanal indis.	64,20	10,90	44,09	n.e.	n.e.	-	3,86	8,05	44 000 praticiens
Bois d'œuvre - artisanal com.	1,00	0,34	0,78	-	-	-	0,02	0,01	500 emplois
Bois énergie	188,30	117,40	152,00	77,80	n.e.	0,02	n.e.	0,50	90 000 emplois
PFNL	76,33	n.e.	61,06	13,86	n.e.	0,14	0,03	n.e.	32 700 praticiens
Chasse sportive	7,80	1,10	3,71	-	-	0,84	0,97	n.e.	820 emplois
Chasse villageoise	36,80	7,40	16,51	43,20	30,60	-	2,99	n.e.	480 000 praticiens
Tourisme	5,13	n.e.	1,66	-	-	0,60	0,71	-	385 emplois
Séquestration carbone	-	-	-	14,45	2,85	-	-	-	-
TOTAL (milliards F.CFA / an)	750,1	137,1	456,9	149,3	33,5	26,8	41,4	8,6	

(n.e. = non estimé)

Evolution des cours internationaux des sciages de bois durs

Sciages durs Prix Mensuel - Dollars US par mètre cube





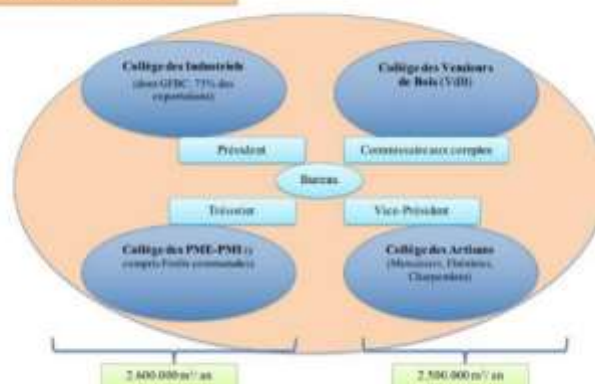
Vue d'ensemble

(tableau CIFOR 2014, MdFcf)

Sous-secteur	Bénéfices financiers bruts	Bénéfices financiers nets	Valeur ajoutée	Bénéfices économiques bruts	Bénéfices économiques nets	Fiscalité spécifique	Fiscalité générale générée	Fiscalité informelle	Emplois directs formels (secteur privé) ou nombre de praticiens informels
Bois d'œuvre - industriel	370,54	n.e.	177,06	-	-	25,25	32,85	n.e.	22 971 emplois
Bois d'œuvre - artisanal indiv.	64,20	10,90	44,09	n.e.	n.e.	-	3,86	8,05	44 000 praticiens
Bois d'œuvre - artisanal com.	1,00	0,34	0,78	-	-	-	0,02	0,01	500 emplois
Bois énergie	188,30	117,40	152,00	77,80	n.e.	0,02	n.e.	0,50	90 000 emplois
PFNL	76,33	n.e.	61,06	13,86	n.e.	0,14	0,03	n.e.	32 700 praticiens
Chasse sportive	7,80	1,10	3,71	-	-	0,84	0,97	n.e.	820 emplois
Chasse villageoise	36,80	7,40	16,51	43,20	10,60	-	2,99	n.e.	460 000 praticiens
Tourisme	5,13	n.e.	1,66	-	-	0,60	0,71	-	195 emplois
Séquestration carbone	-	-	-	14,45	2,85	-	-	-	-
TOTAL (milliards F.CFA / an)	750,1	137,1	456,9	149,3	33,5	26,8	41,4	8,6	

(n.e. = non estimé)

Interprofession Bois du Cameroun (bois d'œuvre) Février 2013



2 400 000 m³ / an

2 500 000 m³ / an

Principes d'organisation

- **REPRESENTATIVITE**: chaque famille de métiers est représentée et reconnue par l'Etat.
- **PARITE**: les différentes familles de métiers jouissent d'un poids comparable.
- **UNANIMITE**: les décisions sont prises à l'unanimité des différentes familles de métiers

Interprofession Filière Forêt-Bois du Cameroun

- Créée formellement par l'AG constitutive des 24 et 25 février 2015 avec l'appui du programme PCFC/MINEPAT-BM, aujourd'hui clôturé / l'AG IFFB a adopté ses statuts d'association
- 28 délégués représentant les 10 régions et les différents métiers de la filière forêt-bois
- Les membres de l'interprofession sont des représentants d'associations professionnelles à raison de 7 délégués par collège
- 4 collèges regroupant les différents métiers: i) Vendeurs de Bois, ii) Menuisiers/Ebénistes/Charpentiers, iii) Industriels exportateurs, iv) PME-PMI SI
- Le bureau exécutif est constitué de 4 membres représentant les 4 collèges avec un mandat de 2 ans renouvelable une fois → le bureau exécutif de l'IFFB n'a plus de mandat depuis février 2017 → nécessité d'organiser une assemblée générale pour élire un nouveau bureau
- Le principe de rotation à la tête de la présidence de l'IFFB est consacré à raison d'un mandat d'1 an pour chacun des 4 collèges sur 4 ans (1 président et 3 vice-présidents en rotation)
- Les commissions sont intégrées comme partie des organes de l'association

L'interprofession a pour objet :

- de coordonner et de développer des relations professionnelles cohérentes et solidaires entre les différents acteurs de l'économie forestière et du bois ;
- d'améliorer les performances de la filière par des actions collectives ;
- de contribuer au développement économique des entreprises industrielles, PME-PMI et artisanales de la filière ;
- de faciliter la recherche et l'innovation ainsi que l'organisation de transferts technologiques vers les différents acteurs de la filière ;
- d'avoir vocation à être maître d'ouvrage d'études, d'expertises, de recherches ou d'opérations de formation, de développement ou de communication afin de promouvoir toutes les richesses naturelles et économiques de la filière ;
- d'assurer la promotion de la filière par la défense de son image, la recherche de débouchés, l'amélioration de la qualité des produits fabriqués à base de bois ;
- d'assurer l'information interne et externe grâce à la collecte de toutes informations et statistiques concernant la filière ;
- d'être associée étroitement aux travaux des organisations publiques et privées et représenter les intérêts des professionnels de la filière dans les négociations avec les Pouvoirs Publics, les Instances Internationales et les Bailleurs de fonds ;
- de négocier et de conclure, pour la filière, des accords interprofessionnels avec les Pouvoirs Publics ;
- de veiller au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- de veiller à l'application des règles qui assurent une concurrence saine et loyale entre tous les opérateurs de la filière ;

Situation actuelle

- Aucune AG convoquée depuis l'AG constitutive de février 2015
- Les statuts de l'association tels qu'adoptés en février 2015 n'auraient pas formellement été enregistrés
- Le mandat du bureau exécutif élu en février 2015 est expiré
- Le PCFC qui avait soutenu la mise en place de l'IFFB est clôturé
- L'interprofession n'est pas réellement fonctionnelle

Principaux défis à relever à très court terme

- Relancer dès maintenant le processus de construction de l'interprofession avec toutes les familles de métiers
- Se doter des organes dirigeants en mesure de porter le projet d'interprofession
- Financer / autofinancer l'organisation interprofessionnelle pour qu'elle soit autonome

Besoins à court terme pour dynamiser le processus

- Actualiser la cartographie nationale des acteurs de la filière forêts-bois et les données sur leurs activités dans les différentes familles de métiers
- Organiser une Assemblée Générale :
 - Relecture des statuts
 - Relecture du Règlement Intérieur
 - Election des délégués des collèges
 - Election du bureau exécutif
- Terminer la procédure de formalisation officielle de l'interprofession
- Développer le plan d'actions de l'interprofession
- Mobiliser des ressources financières internes et externes
- Renforcer les capacités des acteurs
- Exécuter les activités :
 - Appui au développement d'un marché local des bois dans le respect de la légalité
 - Plaidoyer pour l'obligation d'approvisionnement en bois légal des marchés publics
 - Plaidoyer pour une fiscalité TVA à taux réduit pour les bois destinés au marché local
 - Plaidoyer pour une application claire des textes légaux et la réduction des tracasseries administratives

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Annexe 8. Contenu de la présentation attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal au Cameroun



Sommaire

- 1- Etat des lieux
- 2- Les contraintes à l'approvisionnement en bois légal
- 3- Les opportunités à développer des métiers du bois
- 4- Conclusion

1-Etat des lieux

- L'abondance et la variété des essences forestières: plus de 600 essences dont environ 300 commercialisables.
- La volonté politique d'améliorer la contribution de la filière bois au PIB du pays par le développement d'une transformation plus poussée
- Le marché local est approvisionné à 75% par le bois d'origine illégale
- Absence d'un MIB structuré
- Pas d'exigence de l'origine légale du bois dans la commande Publique.
- Perte de parts de marchés au profit de l'Aluminium, la plastique, le plâtre, l'aggloméré
- Sous équipement des entreprises de menuiserie
- Echec de la mise en œuvre des clusters

2- Contraintes à l'Approvisionnement en bois légal

- Les procédures et les documents exigés sont très contraignants pour les PME
- Fiscalité élevée pour les industriels
- L'insuffisance de la structuration et de la coordination des acteurs. Certains réseaux professionnels existent, mais souffrent d'un déficit organisationnel, d'une faible adhésion des professionnels, d'une absence de planification, de ressources humaines et de la logistique
- Circuit d'information et de communication presque inexistant
- Réseau de distribution limité

3-Les attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal au Cameroun

- Opérationnaliser la mise à disposition du bois issu des UFA et des titres
- Développer la sous-traitance entre les acteurs
- Créer et développer de nouveaux métiers
- Créer des zones économiques Le soutien des organisations nationales et internationales de promotion de la gouvernance forestière, de lutte contre la pauvreté et contre les changements climatiques
- Délivrer des PEBO (Permis d'Exploitation des Bois d'Œuvre)
- Simplifier de l'Obtention des Agréments pour les exploitants Forestiers artisanaux

4-Les attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal au Cameroun

- Un appui technique et opérationnel aux PME
- Repenser et reformer les rapports entre l'Etat et les entreprises (sensibiliser les fonctionnaires à la notion de service public)
- Une stratégie de promotion des bois et des produits bois
- Un appui technique et opérationnel aux PME
- La promotion du bois local dans les ouvrages de la commande publique
- L'adaptation de la réglementation et de la fiscalité pour favoriser un accès compétitif à la ressource légale
- La facilitation de l'accès aux financements des PME du secteur forestier. Le développement des PME du secteur forestier dépendra

5- Conclusion

Les PME camerounaises du secteur forestier évoluent dans un environnement défavorable et sont confrontées notamment :

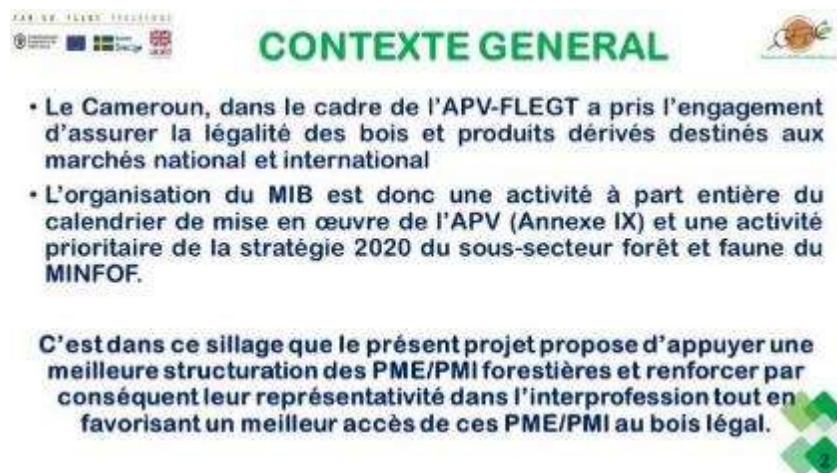
- La non disponibilité de la ressource bois en quantité et en qualité
- L'obsolescence des équipements dans les unités de transformation
- La concurrence des ouvrages en Aluminium, placo et autres

La Grandeur des Entreprises Forestières industrielles devra dorénavant se mesurer :

- à leur capacité à développer des partenariats avec les PME,
- À créer des chaînes de valeur autour des métiers du bois
- A encourager la Sous-traitance industrielle dans le secteur bois.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Annexe 9. Contenu de la présentation du projet de renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'Interprofession



OBJETIFS DU PROJET

Permettre aux petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI) de s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de l'APV camerounais et ainsi d'assurer que les intérêts de l'ensemble du secteur privé camerounais sont présentés et défendus.

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET (1/6)

Financement à hauteur de 99 365 USD



Maitre d'ouvrage

: 495 Yaoundé - Bastos
 : (00237) 222 20 21 56 / 222 20 21 57
 : 222 20 21 58
 : gfbcam@yahoo.fr
 : www.gfbcam.com

Durée du projet: 12 Mois

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET (2/6)

RESULTATS ATTENDUS:

R1: La représentativité des petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI) est accrue par le développement des capacités organisationnelles et institutionnelles de leurs structures représentatives

Activités:

- Cartographier les PME/PMI opérant dans le secteur ainsi que leurs structures de représentation.
- Réaliser le diagnostic institutionnel et organisationnel des structures de représentation identifiées et développer des propositions d'amélioration.
- Organiser l'atelier de validation des résultats et conclusions de l'étude diagnostique par les PME/PMI et leurs associations représentatives membres.
- Mise à niveau organisationnelle et institutionnelle des structures sélectionnées.

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET (3/6)

RESULTATS ATTENDUS:

R 2 : La participation des PME/PMI à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT s'est améliorée grâce à l'opérationnalisation de l'interprofession de la filière bois.

Activités:

- Définir un cadre de concertation avec les PME/PMI qui assurera un meilleur fonctionnement de l'interprofession
- Elaborer de manière participative la proposition de feuille de route 2018/2019 des activités prioritaires pour l'interprofession.
- Organiser une Assemblée Générale pour relecture et validation de la feuille de route.
- Élaborer des propositions communes du secteur privé pour la mise en œuvre de l'APV

INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET (4/6)



RESULTATS ATTENDUS:

R 3 : L'accès aux ressources de bois légal par les PME/PMI, notamment aux rebuts des sociétés industrielles, est amélioré grâce aux actions de l'interprofession.

Activités:

- Élaborer une brochure/support d'information et de sensibilisation sur la politique et procédures des sociétés industrielles pour l'approvisionnement en bois légal par les PME/PMI.
- Organiser un atelier de sensibilisation et de formation des PME/PMI sur les procédures pour l'achat de bois légal
- Accompagner des PME et sociétés industrielles pilotes dans la création de contrats d'achat-vente.



RESULTATS ATTENDUS:

R 4 : La communication, la visibilité et le suivi-évaluation sont assurés.

Activités:

- Organiser l'atelier de lancement du projet
- Assurer la visibilité du projet
- Organiser des réunions trimestrielles de suivi-évaluation du projet
- Organiser l'atelier de restitution



« SYNERGIE D'ACTION ENTRE LE GFBC ET LES PME/PMI FORESTIÈRES
 POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE L'APV-FLEGT AU CAMEROUN »

**Merci pour votre
 bien aimable
 attention!!!**



Annexe 10. Communiqué final de l'atelier

PROGRAMME FAO - UE FLEGT



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Suède
Sverige



Groupe de la Filière Bois du Cameroun

ATELIER DE LANCEMENT

Projet : « Renforcement de l'implication des petites et moyennes entreprises/industriels dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun »

Communiqué final

Réuni le mercredi 18 juillet 2018 dans la salle de conférence de l'hôtel AZUR à Yaoundé dans le cadre de l'atelier de lancement du projet « Renforcement de l'implication des petites et moyennes entreprises/industriels et artisans dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun », étaient présents outre l'équipe de projet GFBC : les représentants des Administrations publiques (Ministère des Forêts et de la Faune, Ministère de l'Economie et de la Planification et l'Aménagement du Territoire, Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, des Industries et de l'Economie Sociale et de l'Artisanat), de la Représentation de la FAO au Cameroun, des Partenaires Techniques (GIZ Pro PFE), des organisations de la société civile (FODER, SAILD, ASD, CED, CERAD), des ONG internationales (WWF) ; les délégués/membres de l'Interprofession respectivement du Collège des PME / PMI semi-industrielles (ANJEFNTB, FECAPROBOIS, ADESCAM), du Collège des Vendeurs de Bois (ANCOVA, AFNA, ASVEBOIS, APMB, ANTAV), du Collège des Menuisiers-Ebénistes-Charpentiers (ACSBC, YLA, AMTMC, ARTI-BOIS, ASTRABOIS) du collège des Industriels exportateurs (SEEF, Dino et Fils, GAFC, GFBC), et également les représentants d'autres syndicats forestiers (STIEPFS) et des personnes ressources notamment MM. OUMAR Mairou (PDIZTF), NDIAPI Olivier (WoodTech Consulting), Cédric Noireau (JMN), Dr Fridolin CHOULA (CGIS), Ebia NDONGO (BUREDIP).

Cet atelier organisé par le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) avec l'appui technique et financier de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) dans le cadre du programme FAO-UE FLEGT avait pour but d'une part, d'informer les parties prenantes sur le projet, et d'autre part, de capitaliser les contributions de ces dernières en rapport avec la stratégie de mise en œuvre du projet.

Les exposés au cours de l'atelier ont porté sur :



- L'état d'avancement de l'APV-FLEGT au Cameroun et perspectives d'implication des PME/PMI ; fait par Charles NGALAGOU représentant du Point focal APV-FLEGT, MINFOF
- La dynamisation de l'interprofession de la filière bois au Cameroun : Enjeux, défis et perspectives dans le contexte de mise en œuvre de l'APV/FLEGT ; par Cédric NOIRAUD du cabinet JMN
- Les attentes des PME/PMI et artisans sur l'approvisionnement en bois légal au Cameroun ; par Pamphile NTANGA (FECAPROBOIS) et Léontine MOUSSY (ADESCAM)
- La présentation du Projet de renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois au Cameroun ; par Blandine OUOGUIA, Chef de projet (GFBC)

A l'issue des exposés et des échanges, il se dégage les constats suivants :

- L'organisation du Marché Intérieur du Bois (MIB) est une activité à part entière du calendrier de mise en œuvre de l'APV-FLEGT. Il est alors nécessaire d'assurer le renforcement de la participation effective dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun des Petites et Moyennes Entreprises/Industries (PME/PMI) forestières et artisans.
- Les PME/PMI et artisans éprouvent de grandes difficultés à s'arrimer aux exigences de la légalité et ce du fait de leurs faible structuration, des insuffisantes capacités organisationnelles et techniques qui ne facilitent pas leur accès au bois légal, principalement auprès des industriels. Il est également à déplorer le faible accompagnement de ceux-ci par les institutions publiques.
- Il existe de nombreuses opportunités pour l'approvisionnement en bois légal au Cameroun : entre autres, la disponibilité et la proximité de la ressource, la volonté politique d'améliorer la contribution de la filière bois au PIB du pays par le développement d'une transformation plus poussée, un marché national, sous régional et international important et l'APV FLEGT comme un instrument juridique international de promotion de la gouvernance forestière.
- Les attentes des PME/PMI et artisans portent sur l'amélioration des conditions d'accès à la ressource bois, l'amélioration des mécanismes de financement de ces derniers et un renforcement de leurs capacités organisationnelles et structurelles.
- Une relance de l'Interprofession de la Filière Bois du Cameroun (cadre de concertation et collaboration faîtière de l'ensemble du secteur privé) pourrait contribuer à : améliorer les performances de la filière ; contribuer au



développement économique des entreprises industrielles, PME-PMI et artisanales de la filière ; assurer la promotion de la filière par la défense de son image, la recherche de débouchés, l'amélioration de la qualité des produits fabriqués à base de bois.

- Le présent projet porté par le GFBC vise de permettre aux PME/PMI de s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT ainsi d'assurer que les intérêts de l'ensemble du secteur privé camerounais sont présentés et défendus.

Fort de ces constatations, les participants ont recommandé que les différentes parties prenantes prennent des actions concrètes pour renforcer l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT. A cet effet, les propositions suivantes ont été formulées :

Au gouvernement :

- D'accompagner les PME/PMI et artisans en consolidant les initiatives entreprises pour mettre à leur disposition du bois légal et en renforçant leurs capacités institutionnelles et organisationnelles.

Aux partenaires techniques et financiers :

- Soutenir l'Etat du Cameroun dans le renforcement des compétences des acteurs du secteur forestier en général et en particulier des parties prenantes impliquées dans le renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

Aux sociétés industrielles :

- D'établir des partenariats d'approvisionnement en sous-produits bois avec les PME/PMI afin de mettre à leur disposition du bois légal.
- Mettre à disposition de la Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers du Ministère des Forêts et de la Faune la liste et contacts des potentiels fournisseurs des entreprises de Bâtiments et Travaux Publics en bois et/ou produits finis d'origine légale.

Pour les différents Collèges de l'Interprofession de la Filière Forêt-Bois au Cameroun :



- Demander le soutien de l'Administration, des partenaires au développement et du GFBC pour relancer l'interprofession de la Filière Bois du Cameroun ; à court terme organiser l'Assemblée Générale de l'interprofession pour coordonner et développer des relations professionnelles cohérentes et solidaires entre les différents acteurs de l'économie forestière et du bois, et également, de pouvoir faire valoir leur position sur les processus forestiers émergents tels que l'APV-FLEGT.

Au GFBC (dans le cadre de ce projet) :

- D'associer toutes les parties prenantes de la filière bois dans la mise en œuvre de ce projet ;
- De capitaliser les expériences des autres projets et initiatives du genre qui ont été mené autour des thématiques en lien avec l'approvisionnement en bois légal, le MIB et les PME/PMI.

Les participants